



## AUX ABORDS D'UN CHANTIER, PENSEZ D'ABORD À LA SÉCURITÉ!

- Respectez la signalisation, la limite de vitesse et les indications des signaleurs;
- Évitez les distractions au volant;
- Faites preuve de patience et de respect envers les travailleurs.



**Abonnez-vous**  
au service d'alertes  
afin de recevoir  
les avis importants!  
[vsj.ca/alertes](http://vsj.ca/alertes)

**POUR PLUS  
D'INFORMATION :**  
[VSJ.CA/INFO-CHANTIERS](http://VSJ.CA/INFO-CHANTIERS)  
**450 569-5000**



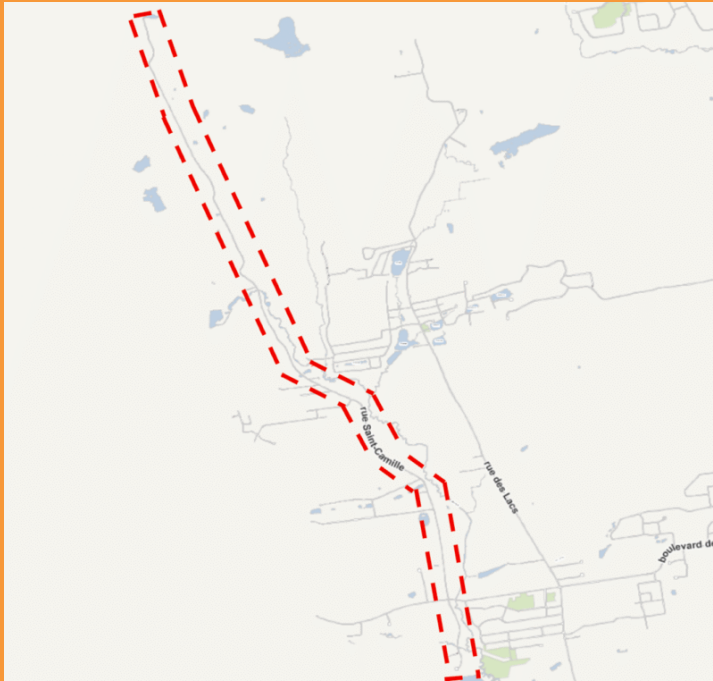
**Merci** de votre  
collaboration  
**pendant les travaux**



**RUE  
SAINT-CAMILLE**

**TRAVAUX DE  
RÉFECTION DE  
CHAUSSÉE ET DE  
DRAINAGE**





## RÉSUMÉ DU PROJET

La Ville de Saint-Jérôme procédera à des travaux de réfection de chaussée et de drainage sur la rue Saint-Camille, entre la limite sud et l'intersection du chemin de la Pinaie.

## ENTRAVES À LA CIRCULATION

Une circulation en alternance est à prévoir à différents endroits selon l'état d'avancement du projet et la fermeture complète est prévue pour les travaux de réfection de ponceaux. Des chemins de détour seront proposés.

## PÉRIODE DES TRAVAUX

Les travaux de réfection commenceront en juin 2026 et dureront toute la période estivale.

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Le calendrier des collectes pour votre secteur sera respecté pendant les travaux.

Placez vos bacs en bordure de rue, comme à l'habitude, avant 7 h le jour de la collecte. Au besoin, l'entrepreneur les déplacera à l'extérieur du chantier pour qu'ils soient vidés. Pour les repérer plus facilement, inscrivez votre adresse sur chacun de vos bacs.

## NUISANCES

Des bruits et des vibrations sont à prévoir du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h, ainsi que samedi et dimanche, à l'occasion. L'entrepreneur est autorisé à travailler la fin de semaine.

Poussière : des opérations d'arrosage seront menées au besoin.

## ACCÈS À VOTRE PROPRIÉTÉ



L'accès à votre propriété sera maintenu en tout temps pendant les travaux.

## SURVEILLANCE DE CHANTIER



Une personne sera sur place pour surveiller le chantier pendant les travaux. N'hésitez pas à lui poser vos questions!

## REPÈRES D'ARPENTAGE

Des piquets d'arpentage seront posés à proximité de votre propriété ou sur celle-ci. Il est essentiel de ne pas les enlever ni de les déplacer, car ils fournissent des informations importantes. Ces piquets seront retirés dès la fin des travaux.

## RÉFECTION DES ENTRÉES PRIVÉES

Nous vous conseillons de n'entreprendre aucun travaux de pavage ou d'aménagement paysager avant la fin du chantier sur votre rue. La Ville s'engage à faire la réfection du gazon, de la chaussée, du pavé uni et autres revêtements de surface endommagés lors des travaux et à remettre les lieux dans leur état initial.

Si vous avez un système d'arrosage automatique (gicleurs) situé dans l'emprise municipale, nous vous recommandons de le déplacer sur votre terrain. S'il est endommagé, les travaux de réparation seront sous votre responsabilité.



# INVESTISSEMENT : 3,6 M\$